



Légende

ZONAGE REGLEMENTAIRE

- ZONE URBAINE (U) :**
 - Dont secteur soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)
- ZONE A URBANISER (AU) :**
 - Zone 1AU Habitat ouverte à l'urbanisation et soumise à orientation d'aménagement et de programmation (OAP)
 - Zone 1AU Economie ouverte à l'urbanisation et soumise à orientation d'aménagement et de programmation (OAP)
 - Zone 2AU Habitat dont l'urbanisation est soumise à modification du PLUi-H
 - Zone 2AU Economie dont l'urbanisation est soumise à modification du PLUi-H

ZONE AGRICOLE (A)

ZONE NATURELLE (N)

Secteur de Taille et de Capacité d'Accueil Limitées (STECAL) en zone A ou N

ELEMENTS DE CONTEXTE :

- Bâti
- Parcelles cadastrales
- Limites communales



Département de la Charente-Maritime (17)

Communauté de Communes Anis Sud

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal



4.2 Règlement graphique 4.2.1 Zonage réglementaire

Approbation en conseil communautaire le 11/02/2020

Echelle : 1:7000 ème

0 250 500 m

Maitre d'ouvrage : Communauté de Communes Anis Sud
 Mission : Elaboration du PLUi
 Sources : Cadastre DCFIP 2019, Citadia Conseil
 Réalisation : Citadia Conseil le 31/01/20



Citadia Conseil
 45 rue Sainte-Colombe
 33000 BORDEAUX
 Tel : 05.57.99.69.28
 Mail : atlantique@citadia.com

→ Landrais

